

## FORMALITES A ACCOMPLIR POUR L'OBTENTION

### D'UNE ATTESTATION D'ACCUEIL

#### 1°) Formalités à accomplir par l'hébergeant :

L'hébergeant se présente personnellement à la Mairie du lieu d'hébergement et doit fournir au moment de la demande :

- un justificatif de son domicile (facture téléphone, eau, gaz, électricité, bail locatif, titre de propriété) ;
- un justificatif du domicile où sera accueilli l'hébergé, si ce domicile n'est pas celui de l'hébergeant (par exemple : une résidence secondaire) ;
- un justificatif de son identité : pour les Français et pour les ressortissants des états membres de l'Union Européenne : carte nationale d'identité ou passeport ; pour les étrangers des autres pays : carte de séjour temporaire, carte de résident... ; la carte d'identité ou/et le passeport de l'étranger peuvent aussi être demandés ;
- un ou des justificatifs de ses ressources : bulletin de paie ou de pension, prestations sociales, relevé d'imposition... ;
- un timbre fiscal de 30,00 (trente) Euros ; cette taxe s'entend par attestation : si l'hébergeant est amené à demander plusieurs attestations d'accueil il y a donc autant de fois perception de cette taxe de trente Euros ; cette taxe est perçue lors du dépôt de la demande d'attestation, sans préjuger si ensuite le formulaire d'attestation sera signé (c'est-à-dire accepté) ou non par le Maire ;
- des informations concernant le logement, situé sur le territoire de la Commune, où il va héberger l'étranger : adresse complète, surface, nombre de pièces, état sanitaire, nombre d'occupants habituels, ... ;

En signant l'attestation d'accueil l'hébergeant s'engage à prendre en charge les frais de séjour de l'hébergé dans le cas où celui-ci n'y pourvoirait pas. Cet engagement doit couvrir un montant correspondant au montant journalier du SMIC, multiplié par le nombre de jours de présence de l'étranger sur le territoire national.

#### 2°) Formalités à accomplir par l'hébergé :

L'étranger devra souscrire auprès d'un opérateur d'assurance agréé, avant la demande de visa, une assurance couvrant les éventuelles dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, résultant de soins qu'il pourrait engager en France pendant toute la durée de son séjour. L'opérateur d'assurance peut être français ou étranger. Le contrat d'assurance doit couvrir un montant minimum de dépenses de 30 000 (trente mille) Euros.

L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

L'assurance peut être souscrite par l'hébergeant pour le compte de l'hébergé, tout en fournissant les mêmes prestations et sera exigée dans les mêmes conditions. L'option choisie (assurance souscrite par l'hébergeant ou par l'hébergé) est précisée sur l'attestation d'accueil.

### 3°) Autres informations importantes :

- **RAPPEL** : l'attestation d'accueil est établie à la mairie de la commune du lieu d'hébergement et non à la mairie de domicile ou de résidence de l'hébergeant (clause impérative) ;
- Les demandes d'attestation d'accueil présentées par des sous-locataires sans bail locatif ou par des occupants sans titre sont irrecevables. De même un local d'usage commercial ou industriel ne peut servir de lieu d'hébergement. Par contre un logement de fonction est assimilable à un logement locatif et peut servir de lieu d'hébergement ;
- L'attestation d'accueil concerne des séjours n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours ;
- Outre l'hébergé ne peuvent figurer éventuellement sur une même attestation d'accueil que son conjoint et ses enfants mineurs (- 18 ans), à l'exclusion de tout autre membre de la famille et à fortiori d'amis ou de proches ; il ressort de ceci que chaque enfant majeur doit avoir son attestation d'accueil ;
- Une attestation d'accueil peut aussi mentionner un ou des enfants mineurs non accompagnés de leurs parents : dans ce cas l'hébergeant devra fournir au moment de la demande d'attestation d'accueil une autorisation parentale, établie sur papier libre, précisant l'objet et la durée du séjour de l'(des) enfant(s), ainsi que la spécification que la garde temporaire de cet(ces) enfant(s) est confiée à l'hébergeant ;
- Il découle de ce qui précède qu'il y a autant de fois perception de la taxe fiscale de 30,00 (trente) Euros que pour une même famille il y a eu nécessité de demander d'attestations d'accueil ;
- **Si** l'hébergeant est une personne morale, la rubrique relative au nom du demandeur de l'attestation d'accueil devra être complétée par la mention de la qualité au titre de laquelle le signataire effectue la démarche pour le compte de cette personne morale (président d'association, directeur de société, ...) ;
- Le formulaire d'attestation d'accueil est rempli et signé en mairie par les soins de l'hébergeant ; **LES FORMULAIRES VIERGES NE SONT JAMAIS REMIS AU(X) DEMANDEUR(S)** ;
- Le Maire peut faire contrôler l'état du logement où sera hébergé l'étranger ;
- L'hébergeant retire en Mairie l'attestation d'accueil après accord et signature du Maire et se charge de la transmettre à l'hébergé.

## TIMBRE ÉLECTRONIQUE POUR UNE ATTESTATION D'ACCUEIL

### ACHAT ET REMBOURSEMENT PAR INTERNET

#### Tutoriel

Vous avez besoin d'un timbre électronique pour une attestation d'accueil ?  
Vous pouvez acheter un timbre électronique par internet depuis le site [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr).

*Si vous ne disposez pas d'un accès internet, cet achat est également possible depuis les postes en libre service qui sont installés dans les services de la DGFIP (services des impôts des particuliers, trésoreries, services des impôts des entreprises.).*

Ce tutoriel vous guidera dans l'achat de timbres électroniques, et dans le remboursement d'un timbre électronique dont vous n'avez plus l'utilité.

Pour accéder à la fiche qui vous intéresse, cliquez sur les liens ci-dessous.

► **ACHAT D'UN TIMBRE ELECTRONIQUE SUR INTERNET**

► **REMBOURSEMENT D'UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE**

- Remboursement d'un timbre électronique acheté en ligne
- Remboursement d'un timbre électronique acheté chez un buraliste

***Informations utiles sur le site [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr) :***

Foire Aux Questions : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/aide/timbredemat.jsp>

Visite guidée : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/aide/visiteguidee.jsp>

# ACHAT D'UN TIMBRE ELECTRONIQUE

1) Sur la page d'accueil, cliquez sur "Débuter l'achat".

Questions fréquentes | Votre guide

**timbres**.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

**Bienvenue**  
Ce site vous permet d'acheter des timbres fiscaux électroniques.

Je souhaite ...

- Acheter un timbre électronique **→ Débuter l'achat**
- Demander le remboursement d'un timbre électronique **Accéder**
- Avoir de l'information sur le timbre électronique **Accéder**

Les autres services de la DGFP

- Les impôts
- Le plan cadastral
- Le réajustement des services publics locaux
- Les amendes
- Les collectivités locales
- Les cessions immobilières de l'état
- Les pensions et retraites de l'état
- Les ventes domaniales

Paiement de la redevance de l'épreuve théorique générale du permis de conduire

Plan du site | Mentions légales © Direction générale des Finances publiques - 2017

Cette page est accessible via :

- l'adresse <https://timbres.impots.gouv.fr>
- le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), choix "Acheter un timbre fiscal"

2) Cliquez sur "Attestation d'accueil".

Questions fréquentes | Votre guide

**timbres**.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Étape 1 > Choix du timbre | Étape 2 > Validation du paiement | Étape 3 > Paiement | Étape 4 > Enregistrement

Accueil > Acheter un timbre

Vous souhaitez acheter un timbre pour

■ Effectuer une demande de

- Permis Bateau
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte nationale d'identité
- Titre pour étrangers
- Attestation d'accueil**
- Timbre Justice

Retour

Plan du site | Mentions légales © Direction générale des Finances publiques - 2016

3) Quand vous avez sélectionné le timbre, ajoutez-le à votre panier, en cliquant sur "Ajouter au panier".

Vous vous êtes trompé : vous pouvez revenir à la page des séries de timbres en cliquant sur "Retour" pour recommencer la démarche d'achat.

Questions fréquentes | Vidéo guidée



Étape 1  
Choix du timbre

Étape 2  
Validation du panier

Étape 3  
Paiement

Étape 4  
Enregistrement

Accueil > Achat de timbre (Attestation d'accueil)

Vous souhaitez acheter un timbre pour

- Effectuer une demande d'attestation d'accueil
- Sélectionner le timbre ci-dessous
- Attestation d'accueil

Vous avez sélectionné un timbre d'un montant de 30,00 € : Attestation d'accueil  
Vous pouvez à présent l'ajouter au panier.

[Retour](#) [Ajouter au panier](#)

En cas de confirmation de choix de timbre

Plan du site | Mentions légales

© Direction générale des finances publiques - 2018

4) Une fois le timbre ajouté au panier, une fenêtre de confirmation s'ouvre.

Si le timbre correspond à la formalité : cliquez sur le bouton "Voir mon panier".

Sinon, vous pouvez revenir à la page des séries en cliquant sur le bouton "Ajouter un autre timbre".

Le timbre a bien été ajouté au panier

Prix du timbre : 30,00 €

Attestation d'accueil

[Ajouter un autre timbre](#) [Voir mon panier](#)

5) Vous accédez à la page récapitulative de votre panier en cliquant sur "Voir mon panier"

Vous pouvez choisir de recevoir le timbre et le justificatif de paiement soit par mail (dans la limite de 10 timbres), soit par SMS (dans la limite de 5 timbres) en cochant le mode de réception. Il suffit de saisir et confirmer soit votre adresse mail, soit votre numéro de portable dans les champs prévus à cet effet.

Cliquer sur le bouton "Valider le panier".

[Questions fréquentes](#) | [Visite guidée](#)



**timbres**.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Étape 1  
Choix du timbreÉtape 2  
Validation du panierÉtape 3  
Paiement

[Accueil](#) > [Achat de timbre \(Passport\)](#)

### Validation de votre panier

■ Montant global de votre achat : 30,00 €

■ Récapitulatif :

Timbre	Prix unitaire	Quantité	Montant
Attestation d'accueil	30,00 €	1	30,00 €
			30,00 €

Votre timbre est utilisable pendant 6 mois et remboursable pendant 12 mois à compter de sa date d'achat.

■ Réception du ou des timbre(s) et du justificatif :

Je souhaite recevoir mon (mes) timbre(s) et mon justificatif par courriel

\* Saisir votre adresse courriel :

\* Confirmer votre adresse courriel :

Je souhaite recevoir mon (mes) timbre(s) et mon justificatif par sms

\* Saisir votre n° de téléphone :

\* Confirmer votre n° de téléphone :

**Saisir et confirmer l'adresse mail OU le numéro de portable selon la case cochée pour le mode de réception du timbre et de la pièce justificative de paiement**

\*: Champs obligatoires

[Retour à l'accueil](#)   [Ajouter un autre timbre](#)  

**Puis valider le paiement**

[Plan du site](#) | [Mentions légales](#)   © Direction générale des finances publiques - 2018

Remarque : le montant d'une transaction ne peut dépasser 1 000 €.

6) Sélectionnez le type carte de paiement.

Montant de la transaction : 30,00 €

**Détails de la transaction**  
Référence de la transaction : 255015  
Identifiant du commerçant : 201040039300001

**Moyen de paiement**  
Veillez sélectionner votre moyen de paiement  
Vous utilisez le formulaire sécurisé standard SSL.

Les paiements par PayPal et par la carte ALIX ne sont pas acceptés.

Annulation - Retour à la boutique

7) Saisissez les coordonnées de la carte bancaire.

Montant de la transaction : 30,00 €

**Détails de la transaction**  
Référence de la transaction : 255015  
Identifiant du commerçant : 201040039300001

**Informations de la carte**  
Ces symboles indiquent que votre transaction est sécurisée, vous pouvez remplir votre formulaire en toute confiance.

Veillez saisir les informations de votre paiement

Numéro de carte :

Date d'expiration :  
Mois : 01 Année : 2018

Cvclogramme visuel :

Saisir ou sélectionner les données relatives à la carte bleue

Annulation - Retour à la boutique

Selon votre établissement bancaire, vous pouvez être redirigé vers la page d'authentification de votre banque avant la validation de votre paiement.  
Mastercard  
Banque

**Important :** une étape supplémentaire a lieu au moment du paiement.  
 En plus du numéro de carte bancaire, de la date d'expiration de la carte et des trois chiffres du code de sécurité (imprimés au dos de la carte), la saisie d'un mot de passe (par exemple le dispositif de sécurité 3D-Secure) ou une validation dans votre outil de banque en ligne est nécessaire.  
 Ce dispositif, mis en place par votre banque, permet de lutter contre les tentatives de fraude à la carte bancaire.



Exemple de saisie du code 3D-Secure transmis par la banque LCL

8) Une fois le paiement enregistré, une page récapitulative s'affiche avec le numéro de timbre et le numéro de transaction.

Nous vous conseillons de cliquer sur le bouton "Télécharger les documents" pour obtenir le timbre et la pièce justificative au format PDF.



Actualisé - Achat de timbre (Réactivation d'accès)

**Achat validé**

✓ Votre paiement a été validé. Vous trouverez ci-après le récapitulatif de votre achat :

Restation d'accueil	Timbre	Montant	Numéro
		30,00 €	XXXX XXXX XXXX XXXX → N° timbre

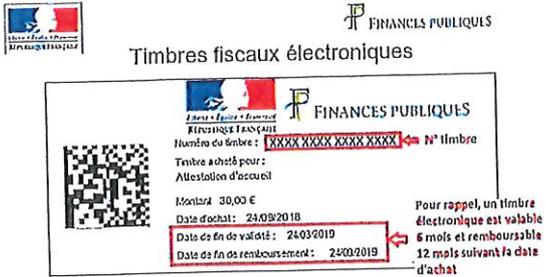
Date d'achat: 25/09/2018  
 Montant total ou paiement: 30,00 €  
 Paiement par CB N°: 5017XXXXXXXXXXXX - Expire 01/2034  
 Référence de la transaction: XXXXXXXXXXXX → N° transaction

Il est recommandé de noter les références de la transaction (ci-dessus).  
 Chaque timbre est identifié par un numéro unique ou un hashcode que vous devez présenter lors du dépôt de votre dossier.  
 Votre commande vous a été envoyée soit par courriel, soit par SMS selon votre choix.

Par sécurité, nous vous conseillons de télécharger vos timbres et justificatifs d'achat en cliquant sur "Télécharger les documents".

Retour à l'accueil | **Télécharger les documents**

9) En ouvrant le fichier téléchargé, vous pouvez visualiser le timbre et le justificatif de paiement.



Exemple de timbre

JUSTIFICATIF DE PAIEMENT A CONSERVER

Timbre	Montant	N° timbre
Attestation d'accueil	30,00 €	XXXX XXXX XXXX XXXX

N° timbre

Date d'achat : 24/09/2018  
Montant total : 30,00 €  
Paiement : Application Générale d'Achat de Timbre Imposé  
Carte bancaire n° : 4572XXXXXXX031 - Espire XX/XXXX  
Autosaisie n° : 172544  
Référence transaction : XXXXXXXXXX  
N° transaction

Exemple de justificatif de paiement

**Attention !** Conservez votre justificatif de paiement. Il vous sera utile pour obtenir le remboursement si le timbre n'est pas utilisé.

[Retour au sommaire](#)

## REMBOURSEMENT D'UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Vous avez acquis un timbre électronique et vous n'en avez plus l'utilité : vous pouvez être remboursé.

- si le timbre a été acheté sur internet (depuis le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou depuis les sites internet des préfectures), le remboursement sera visible d'ici quelques jours sur votre compte bancaire.

- si le timbre a été acheté chez un buraliste agréé : vous devez compléter un formulaire en ligne. La demande sera automatiquement transmise au service gestionnaire qui examinera le dossier.

### ► REMBOURSEMENT D'UN TIMBRE ELECTRONIQUE ACHETÉ EN LIGNE

**Important :** Pour être remboursable immédiatement en ligne, un timbre électronique doit avoir été acheté sur internet.

Pour effectuer une demande de remboursement en ligne, vous devez connaître :

- le numéro de votre timbre
- le numéro de la transaction.

Ils sont disponibles sur le SMS reçu ou sur la dernière page du justificatif de paiement selon le choix effectué pour recevoir le timbre.

JUSTIFICATIF DE PAIEMENT A CONSERVER

Timbre	Montant	N° timbre
Passeport pour une personne majeure (photos fournies)	86.00 €	1415 3970 1163 1607
Passeport pour une personne majeure (photos fournies)	86.00 €	1415 3970 1173 2972
Passeport pour une personne majeure (photos fournies)	86.00 €	1415 3970 1182 6092

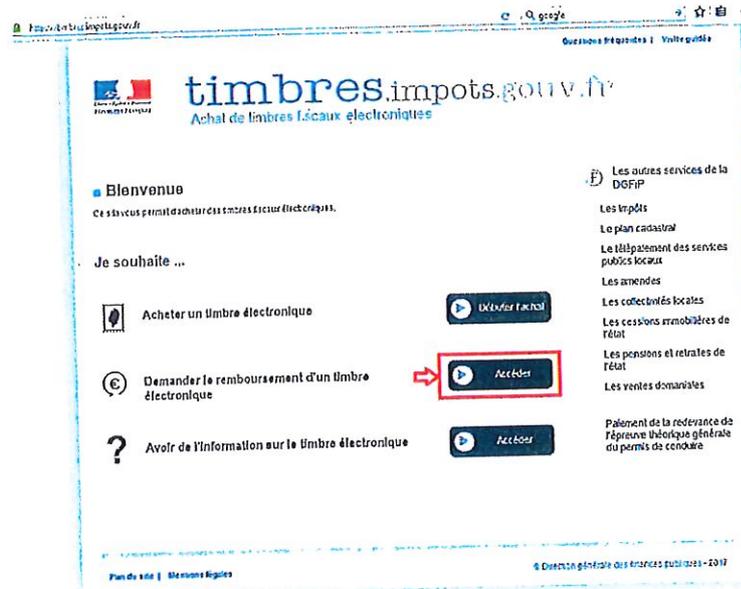
  

Date d'achat :	27/01/2015
Montant total	258.00 €
Paiement	Achat depuis Internet
Carte bancaire n°	5017XXXXXXXXXX00 - Expire 01/2020
Autorisation n°	414627
Référence transaction :	150127000003

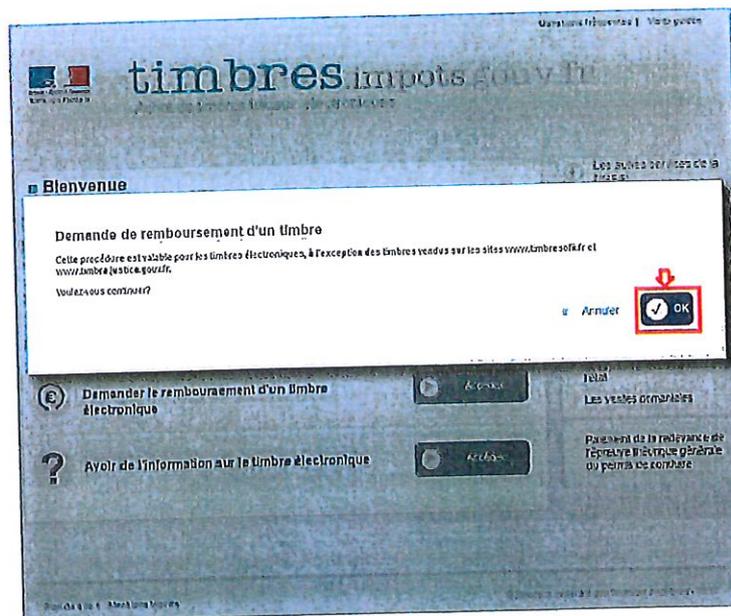
Deux possibilités pour accéder à la page de remboursement en ligne du site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) :

- depuis le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)
- depuis le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : cliquez sur le pavé "Acheter un timbre fiscal".

1) Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton "Accéder" correspondant à la démarche "Demander le remboursement d'un timbre électronique".



2) Cliquez sur le bouton "OK" de la fenêtre qui s'ouvre pour confirmer que la demande de remboursement concerne un timbre électronique n'ayant pas été acheté sur les sites OFII et Justice.



3) Sélectionnez la catégorie "Usager", puis cliquer sur "Poursuivre".

timbres.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Actualité - Site d'achat de timbres électroniques

Demande de remboursement

■ Effectuer une demande de remboursement

Vous êtes :

Usager

Professionnel détenteur des timbres électroniques

Retour

4) Sélectionnez la catégorie "En ligne", puis cliquer sur "Poursuivre".

timbres.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Actualité - Site d'achat de timbres électroniques

Demande de remboursement

■ Effectuer une demande de remboursement

Vous avez acheté votre timbre :

En ligne

Après un professionnel détenteur des timbres électroniques

Retour

5) Saisissez le n° de timbre et de transaction figurant sur le justificatif de paiement dans les champs prévus à cet effet puis cliquez sur le bouton "Rechercher".

timbres.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Étape 1 Recherche du timbre

Étape 2 Codes n° de timbre

Étape 3 Remboursement

Actualité - Particularités de vente

Renseignements sur votre timbre

■ Saisissez le numéro du timbre pour lequel vous souhaitez un remboursement :

\* Numéro du timbre (16 chiffres)

\* Référence de la transaction (sur le justificatif de paiement ou un extrait de compte)

\* champ obligatoire  
Saisir dans ce champ le n° du timbre  
Saisir dans ce champ le n° de la transaction

Retour à l'accueil

Pour être remboursable, un timbre électronique doit remplir **2 conditions** :

- ✓ avoir été acheté depuis plus de trois jours et moins d'un an,
- ✓ ne doit pas avoir été utilisé, ni remboursé.

Un message d'erreur s'affiche si le timbre ne répond pas à ces deux conditions.

6) Une page récapitulative du timbre à rembourser s'affiche. Vérifiez le n° du timbre, et cliquez sur le bouton "Confirmer" pour procéder au remboursement.

Questions fréquentes | Votre guide



timbres.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Accueil > Remboursement de timbre

Étape 1 Recherche du timbre → Étape 2 Confirmation du timbre à rembourser → Étape 3 Remboursement

Récapitulatif du timbre à rembourser

Timbre Timbre pour étrangers à 275 00 €	Prix unitaire 275,00 €	Numéro XXXX XXXX XXXX XXXX ↑ N° du timbre à rembourser	Date d'achat 14 juin 2017
--	---------------------------	---	------------------------------

Chercher un autre timbre

Confirmer

7) Quand le remboursement a été validé, une page récapitulative s'affiche avec le n° de timbre et le n° de transaction de remboursement.

Nous vous conseillons de cliquer sur le bouton "Télécharger le justificatif (PDF)" pour obtenir la pièce justificative de remboursement.

Accueil > Remboursement de timbre (avis pour étrangers)

Étape 1 Recherche du timbre → Étape 2 Confirmation du timbre à rembourser → Étape 3 Remboursement

Confirmation

✓ Votre remboursement a bien été pris en compte. Le timbre remboursé ne peut plus être utilisé.

Références de votre remboursement

Numéro du timbre	XXXX XXXX XXXX XXXX
Date de remboursement	06/02/2015
Montant remboursé	275,00 €
Carte bancaire utilisée	5017XXXXXXX000 - Expiré XX/XXXX
Référence de la transaction de remboursement	XXXXXXXXXXXX

Nous vous conseillons de télécharger le justificatif de l'opération au format pdf pour toute réclamation

Retour à l'accueil Rebourser un autre timbre

Télécharger le justificatif (PDF)

8) En ouvrant le fichier téléchargé, vous pouvez consulter le justificatif de remboursement.



FINANCES PUBLIQUES

### Timbres fiscaux électroniques

#### JUSTIFICATIF DE REMBOURSEMENT A CONSERVER

Timbre	Montant	N° timbre
Tiro pour étrangers à 275,00 €	275,00 €	XXXX XXXX XXXX XXXX

AT 66422

Date de remboursement: 06/02/2015 12:48  
Montant remboursé: 275,00 €  
Carte bancaire n°: 6017XXXXXXX000 - Expire XX/XXXX  
Référence transaction: XXXXXXXXXX AT 664222

[Retour au sommaire](#)

► REMBOURSEMENT D'UN TIMBRE ELECTRONIQUE ACHETÉ AUPRÈS DU RÉSEAU DES BURALISTES

**Important :** Pour être remboursé d'un timbre acheté chez un buraliste agréé, vous serez amené à joindre des pièces justificatives, notamment un RIB et un justificatif d'identité (pièce d'identité si vous êtes un particulier, Kbis si vous êtes une société ou une association).

Pour effectuer une demande de remboursement d'un timbre acheté chez un buraliste agréé, munissez-vous du ticket qui vous a été remis pour obtenir :

- le numéro de votre timbre
- le montant du timbre
- le numéro de la transaction.

Exemple de ticket :

Timbre fiscal électronique  
Passport pour une personne majeure  
(photo fournie)

N° timbre : 1411 279 2257 6661  
N° transaction : 11 0202 1194  
Montant : €6,60 €0,100  
Date d'achat : 11/12/2016  
Date de fin de validité :  
11/06/2018  
Date de fin de remboursement :  
11/12/2016



Justificatif de paiement à  
conserver  
FVA : 11110

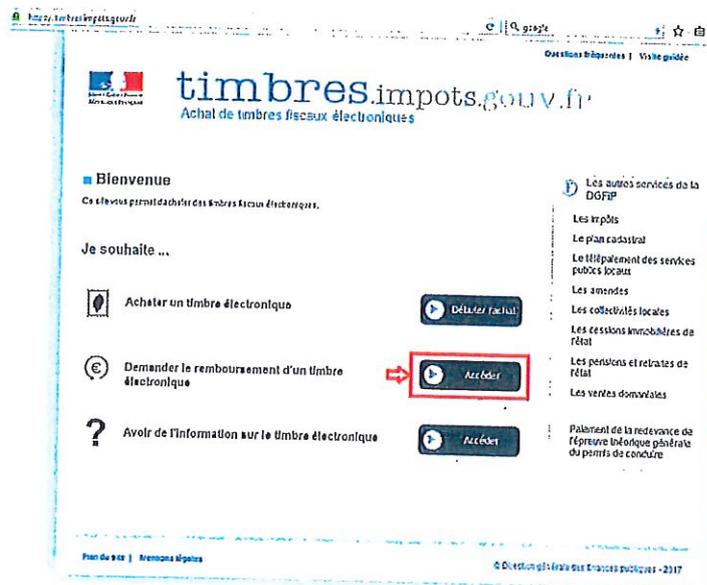
Prix : 6,60 €  
1 timbre Les FVA  
6,60 €

Le 11/12/2016 à 11:11:11  
par BURALISTE  
Transaction n°1111 : 111111

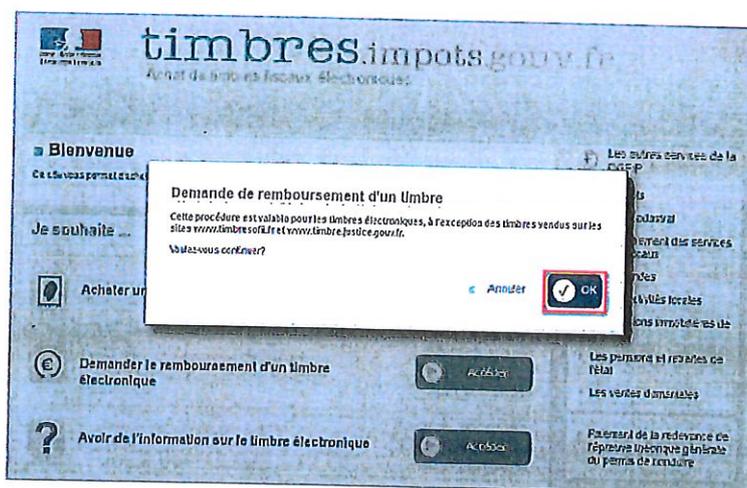
Vous avez deux possibilités pour accéder à la page de remboursement en ligne du site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) :

- depuis le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)
- depuis le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : cliquez sur le pavé "Acheter un timbre fiscal".

1) Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton "Accéder" correspondant à la démarche "Demander le remboursement d'un timbre électronique".



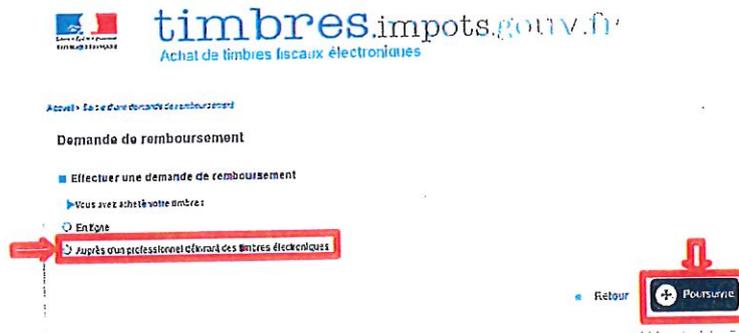
2) Cliquez sur le bouton "OK" pour confirmer que la demande de remboursement concerne bien un timbre électronique n'ayant pas été acheté sur les sites OFII et Justice.



3) Sélectionnez la catégorie "Usager", puis cliquer sur "Poursuivre".



4) Sélectionnez la catégorie "Après d'un professionnel délivrant des timbres électroniques", puis cliquer sur "Poursuivre".



5) Renseignez les champs nom et prénom ou raison sociale et SIRET, numéro de téléphone, courriel et confirmation du courriel. L'adresse postale est facultative. Cliquez sur le bouton "Poursuivre".

Questions fréquentes | Visite guidée

timbres.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Étape 1 Coordonnées du demandeur

Étape 2 Coordonnées du professionnel

Étape 3 Prêt professionnel

Étape 4 Paiement et livraison

Accueil > Sa situation de rachat de remboursement

Demande de remboursement d'un timbre acheté chez un professionnel

\* champ obligatoire

■ Vos coordonnées : (Veuillez saisir nom et prénom ou raison sociale et SIRET)

Nom : Prénom :

Raison sociale : SIRET :

Adresse (numéro et voie) :

Complément adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Confirmation de courriel :

Retour Poursuivre

6) Renseignez les références du timbre à rembourser : numéro du timbre, montant et numéro de transaction associée. Cliquez sur le bouton "Poursuivre".

Vous souhaitez le remboursement de plusieurs timbres : cliquez sur le bouton "Ajouter un timbre".

Questions fréquentes | Visite guidée

**timbres**.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques

Étape 1  
Coordonnées du demandeur

Étape 2  
Caractéristiques des timbres

Étape 3  
Pièces justificatives

Étape 4  
Récapitulatif et confirmation

Accueil > Saisie d'une demande de remboursement

**Demande de remboursement d'un timbre acheté chez un professionnel**

■ Référence des timbres \* champ obligatoire

Saisissez les 16 chiffres composant le numéro du timbre (par bloc de 4) et le numéro de la transaction associée

Timbre 1 : \*

Montant du timbre : \* €

Transaction associée : \*

+ Ajouter un timbre

« Retour + Poursuivre

7) Vous devez joindre à votre demande un justificatif d'identité :

- pour les particuliers : une carte nationale d'identité, un passeport ou un titre de séjour
- pour les professionnels : un extrait Kbis

Dans tous les cas, un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur devra être joint à la demande de remboursement. Les pièces justificatives doivent être lisibles.

Ensuite, cliquez sur le bouton "Poursuivre".

Accueil > Saisie d'une demande de remboursement

**Demande de remboursement d'un timbre acheté chez un professionnel**

■ Pièces justificatives à joindre (obligatoires)

► Les formats autorisés sont jpg, jpeg, png, gif ou pdf. La taille maximale autorisée pour chaque fichier est 2Mo.

Relativé d'identité bancaire au nom du demandeur

Photocopie d'une pièce d'identité

Chaque pièce doit être lisible.

« Retour + Poursuivre

**Important :**

Le remboursement ne pourra être effectué que sur un compte bancaire courant.  
Il n'est pas possible d'effectuer un remboursement sur un livret d'épargne.

8) Une page récapitulative de la demande de remboursement s'affiche.

Si les informations sont correctes : cochez la case certifiant que les informations saisies sont exactes et saisissez le « captcha » (mot écrit sous l'étape de confirmation). Puis, cliquez sur "Envoyer votre demande".

Si les informations ne sont pas correctes : cliquez sur le bouton "Retour" pour modifier votre demande.

Étape 1  
Coordonnées du demandeur

Étape 2  
Caractéristiques des timbres

Étape 3  
Pièces justificatives

Étape 4  
Récapitulatif et confirmation

Actual > Saisie d'une demande de remboursement

### Demande de remboursement d'un timbre acheté chez un professionnel

- Vos coordonnées ✓  
Nom: *MARTIN*  
Prénom: *Hélène*  
Numéro et nom de rue: *10 rue Soléino*  
Code postal: *75010 VILLE : PARIS*  
Pays: *FRANCE*  
Courriel: *helene.martin@gmail.fr*  
Numéro de téléphone: *0170462955*
- Références des timbres ✓  
Timbre 1: *1415 - 3971 - 0227 - 3936*  
Transaction associée: *160706600004*  
Passerport pour une personne majeure (photo fournie): *86,00 €*
- Votre demande ✓  
Montant global du remboursement demandé: *86,00 €*
- Pièces justificatives à joindre (obligatoires) ✓  
Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur: *RIB.pdf*  
Photocopie d'une pièce d'identité: *Passerport.pdf*
- Confirmation

Je déclare que tous les renseignements ci-dessus sont exacts.  
Tout abus ou toute déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'examen de mon dossier et fera l'objet de poursuites judiciaires.

**petdest**

\*Veuillez saisir le mot dans le champ: \_\_\_\_\_

[Retour](#)

9) Votre demande est maintenant terminée. Une page s'affiche avec le nom et le numéro de dossier correspondant au timbre ainsi que le montant à rembourser.

Pour chaque timbre, vous recevez un mail de confirmation de la demande de remboursement à l'adresse courriel qui a été renseignée.

Après examen du dossier, si votre demande est acceptée, vous allez recevoir un mail vous informant du remboursement du timbre.



Accueil > Saisie d'une demande de remboursement

#### Demande de remboursement d'un timbre acheté chez un professionnel

✓ Votre demande a bien été transmise. Vous trouverez ci-après le récapitulatif de votre demande. Merci de conserver ces informations.

Numéro du timbre	Montant	Nom du dossier associé	Numéro du dossier associé
1415397102273936	86,00 €	MARTIN_HELENE	218000000729

[Retour](#)

#### Informations utiles sur le site [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr) :

Foire Aux Questions : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/aide/timbredemat.jsp>

Visite guidée : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/aide/visiteguidee.jsp>

[Retour au sommaire](#)